

## PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:—

Par l'honorable sénateur Schaffner, pour l'honorable Président du comité de Divorce:—

De Assad Kalil Eddy, alias Joseph Canille, de Montréal, province de Québec, manufacturier; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec May Sayre Eddy.

De Francis Helen Dawes Porteous, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec Bartholomew Hazen Porteous.

De Elizabeth Irene Woolnough, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec Edward Harvey Woolnough.

De Beulah Isobel Phillips Eakin, de Westmount, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec Irwin Hamilton Eakin.

De Louis Sorbonne, de Montréal, province de Québec, sculpteur; demandant l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Clémence Dachet Sorbonne.

De Ida Judith Clark Freudberg, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec Leo Freudberg.

L'honorable sénateur Béique, du comité permanent des Bills privés, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 12 février 1932.

Le comité permanent des Bills privés demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres. Le tout respectueusement soumis.

F. L. BÉIQUE,

*Président.*

Avec la permission du Sénat,  
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable sénateur King, pour l'honorable sénateur Béland, du comité permanent de la Salubrité publique et de l'inspection des aliments, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 12 février 1932.

Le comité permanent de la Salubrité publique et de l'inspection des aliments demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres. Le tout respectueusement soumis.

HENRI S. BÉLAND,

*Président.*

Avec la permission du Sénat,  
Ledit rapport est alors adopté.